

personnes, qui se sont si généreusement dévouées à une œuvre si belle aux yeux de la foi, mais si révoltante pour la pauvre nature, méritent bien quelque sympathie, celle du Clergé du moins, qui connaît mieux le prix des âmes.

Comme l'Archiconfrérie du *Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie* est établie dans chaque Paroisse, et et que partout l'on en fait l'Office, je suis heureux de répéter ici ce que je disais à N. D. des Victoires, le jour de l'Assomption au soir, savoir : qu'une des preuves que le monde catholique croyait pieusement que la B. V. Marie avait été conçue sans la tache du péché originel, est qu'avant que cette vérité eût été définie comme de foi, l'on faisait du Levant au Couchant un Office qui en était une profession publique et solennelle. C'est ce que n'ont pas manqué de remarquer plusieurs Evêques, dans leurs réponses à l'Encyclique du 2 Février 1849. J'ajoute encore ici ce que j'ajoutai alors, dans cette Eglise qui attire à elle tout Paris, que l'Archiconfrérie ayant si puissamment contribué à faire proclamer le dogme de l'Immaculée Conception, elle doit avoir mission pour la faire connaître à tous les peuples maintenant assis dans les ombres de la mort. Ce préambule est pour tirer cette conséquence pratique qu'à chaque Office de l'Archiconfrérie, l'on doit demander spécialement cette grâce, savoir, que *l'Immaculée Vierge Marie soit prêchée chez tous les peuples infidèles, hérétiques et*